

PROTECTION FONCTIONNELLE

Un dossier 100% Alliance !

Certains se réveillent à quelques semaines des élections avec une vidéo en mode mytho !

Quelle honte !

Pour Alliance, c'est un travail de longue haleine

Pour preuve ; ALLIANCE PN a mis fin en 2022 aux deux circulaires de 2017 qui, par des barèmes honteux, empêchaient la prise en charge totale de nos collègues blessés !

Désormais pour nos collègues la prise en charge des frais médicaux et des dépassements d'honoraire sera totale !

Du 1er au 8 décembre, votez et faites voter pour le bloc syndical !

Le bureau national, le 21 novembre 2022.

100%

MISE AU POINT

OU 1% ?

ALLIANCE affirme s'occuper depuis des mois de la Protection Fonctionnelle en évoquant la note DRCPN du 20 mai 2022 portant sur la prise en charge des soins médicaux lors de blessures en services... Et ???

- 1** N'y a-t-il plus de professionnels de santé qui nous **claquent la porte au nez**, faute d'être rétribués ?
- 2** N'a-t-on plus à régler le « **Forfait Patient Urgence** » lors de consultations aux urgences non suivies d'une hospitalisation ?
- 3** Y a-t-il une prise en charge des **blessures psychologiques** ?

NON, NON et NON !

Manipulation encore une fois !

Voilà pourquoi UNITÉ SGP POLICE s'investit pleinement sur ce dossier !



Une réelle protection fonctionnelle pour tous les agents, une volonté UNITÉ SGP POLICE
 PS : merci quand même d'avoir regardé la vidéo de Linda



www.unitesgppolice.com